



PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE L'ACCEM DU CENTRE SOCIAL CAUSSE

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024

Contact : Karine MARRE, Directrice des Centres Sociaux de Millau

Bachir EL MEROUANI, Coordinateur du pôle Jeune

Tél. : 05.65.60.89.89

Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses
Les Amandiers, Rue Paul Claudel, BP 90121, 12101 MILLAU Cedex

*Organisation du dossier de labellisation A.C.C.E.M.
pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024*

A – La structure gestionnaire	Page 3
B – Le projet éducatif	Page 4
C – Le contrat de projet	Page 4
D – Le projet pédagogique spécifique au Centre Social Causse	Page 7
1) <i>Les objectifs pédagogiques de l’A.C.C.E.M.</i>	Page 7
2) <i>L’équipe d’animation</i>	Page 9
3) <i>Les temps d’animation</i>	Page 10
4) <i>Les moyens disponibles</i>	Page 19
5) <i>Les outils d’évaluation</i>	Page 19

A – La structure gestionnaire

Nom et siège social de l'organisme gestionnaire :

Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses

Les Amandiers, Rue Paul Claudel

BP 90121

12 101 MILLAU Cedex

Objet de l'association

L'Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses créée en septembre 1994 est une **association à but non lucratif, reconnue Organisme d'Intérêt Général et Association de Jeunesse et d'Education Populaire.**

Son objet est :

« L'association se reconnaît dans les valeurs de l'éducation populaire, elle milite pour le développement individuel et collectif afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place dans la société. Elle s'engage à former des citoyens actifs et responsables par une pédagogie adaptée favorisant la créativité. Acteur de proximité, elle permet la rencontre des habitants et des partenaires sociaux en vue de développer la vie des quartiers et des territoires. Les objectifs de l'association s'inscrivent dans le cadre d'un projet global défini et élaboré par les habitants dans le cadre des orientations nationales des centres sociaux et des besoins de son territoire d'intervention.

L'association se donne la possibilité d'intervenir dans les secteurs sociaux, économiques, d'insertions professionnelles, culturels ou sportifs. »

Elle s'est développée progressivement avec la création de 2 centres sociaux avec des différences dans les compositions territoriales et les caractéristiques de publics : le Centre Social Cause et le Centre Social Tarn.

Agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, les deux centres sociaux de Millau développent, chacun, un projet d'animation globale animé par une équipe de bénévoles et de professionnels.

Ces contrats de projets d'octobre 2021 à décembre 2025 sont en cohérence avec la circulaire n°2012-013 relative à l'Animation de la Vie Sociale qui définit les centres sociaux comme :

- « des lieux de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale »,
- « des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ».

L'objectif général des centres sociaux est « de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans les projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un territoire ».

Aujourd'hui, les Centres Sociaux de Millau sont de véritables acteurs du territoire, acteurs de proximité au service des habitants, qui développent un fort partenariat tant institutionnel qu'associatif. L'association est également impliquée dans les dynamiques fédérales départementales, régionales et nationales

B – Le projet éducatif

Les actions des centres sociaux de Millau se fondent sur des valeurs et des principes : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité et la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.

Ce sont des foyers d'initiatives portés par les habitants, accompagnés par des professionnels, les deux Centres sociaux de Millau sont des structures de proximité, agréées par la CAF, à vocation familiale et intergénérationnelle, participant à l'animation de la vie sociale du territoire.

L'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses définit ses actions en prenant en compte **3 finalités** :

- **Apporter un soutien et un accompagnement collectif aux populations pour répondre à leurs besoins et pour créer du « mieux vivre ensemble »** (inclusion sociale et socialisation des personnes).
- **Tisser des liens entre les acteurs et donner une vision positive des quartiers** (développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire).
- **Faciliter l'émancipation des populations** (prise de responsabilité des habitants et développement de la citoyenneté de proximité).

Les Centres Sociaux de Millau sont des acteurs du territoire millavois à l'écoute des populations, qui privilégient la dimension collective du « faire ensemble » (habitants, bénévoles et professionnels) et la démarche d'accompagnement du « faire avec ».

C – Le contrat de projet

Au regard du diagnostic du Centre Social Causse, de celui établi au niveau de la Ville de Millau dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et en continuité avec la dynamique actuelle, les acteurs de l'Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses ont construit un nouveau projet social du Centre Social Causse basé autour de :

* **3 fonctions clés** d'un centre social :

- l'Accueil
- l'Animation de la Vie Sociale
- l'Animation en direction des familles avec 2 sous entités l'Animation Collective Famille et l'Action Jeune

* sa **fonction de pilotage** précisant ses missions de coordination et sa dynamique associative

* **4 démarches structurelles** : la communication, les dynamiques partenariales, les démarches Qualités et la démarche environnementale

* en appui sur **6 thématiques transversales** : le vivre ensemble et l'inclusion, la citoyenneté, la culture, le numérique, le bien-être et la prévention santé, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable...

Par cette approche, l'association **initie une DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.**



Pour chaque axe du projet social du Centre Social Causse, une ou plusieurs fiches projets ont été établies précisant :

- **le constat initial**
- **les objectifs et ses modalités de mise en œuvre**
- **les indicateurs d'évaluation et les échéances**
- **les points de vigilance et les partenariats d'actions sollicités**

Fiche synthétique de l'action enfance jeunesse au Centre Social Causse

Fiche Action N°14	L'ACTION JEUNE AU CENTRE SOCIAL CAUSSE (Fiche générale)		
Pôles concernés	Jeune	Publics concernés	6-17 ans
Contexte / Constats / Problématique			
<p>Depuis sa création, le Centre Social Causse développe l'action Jeune auprès des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents de 12 à 17 ans sur les territoires Ouest de la Ville de Millau en complémentarité avec les autres acteurs du territoire. L'action jeune s'est progressivement créée et développée en appui sur les dispositifs respectifs suivants, le Contrat Temp Libre puis le Contrat Enfance Jeunesse et à partir de 2021 la Convention Territoriale Globale.</p>			
Objectifs opérationnels			
<p>Ligne directrice : Conforter les actions en direction des jeunes de 6 à 17 ans</p> <p><u>Mise en œuvre des objectifs définis dans la cadre de la Convention Territoriale Globale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien social et développer la citoyenneté et l'entraide • Susciter les initiatives des enfants et des jeunes, favoriser les échanges, l'écoute, la mise en relation • Aller à la rencontre des jeunes et familles connus ou nouveaux, adhérents ou non • Accompagner les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans, adhérents au Centre Social Causse, dans la réalisation de projets, en les impliquant au maximum dans le choix, la préparation, l'animation et l'évaluation et en complément, et avec les adolescents, dans la recherche et la mise en place d'actions d'autofinancements • Repérer de nouveaux projets • Intervenir directement sur les territoires d'implantation pour être au plus proche des préoccupations et assurer un contact et un suivi permanent. • Favoriser l'ouverture des enfants et jeunes en développant les échanges inter-structures et intergénérationnels et en favorisant la découverte de l'existant (sportif, culturel, artistique et environnemental...) • Informer, solliciter et impliquer les parents au niveau de l'action jeune. 			

- Maintenir de la souplesse dans le fonctionnement de l'action jeune (horaires adaptés aux projets et aux publics, travail en petits groupes...)
- Susciter et développer les partenariats avec les structures locales (institutionnelles et associatives)
- Mener des actions de sensibilisation et de prévention autour de thématiques diversifiées : équilibre alimentaire, prévention santé et bien-être, activités sportives, accidents domestiques, sensibilisation aux handicaps (Animation Parc en Fête...)
- Coordonner ou participer à des dynamiques de projets de territoire
- Innover dans l'action et dans la pratique professionnelle
- Favoriser l'engagement des jeunes

Contenu

Échéancier

- Accompagnement de projets auprès des jeunes de 6 à 17 ans, adhérents, sur des temps périscolaires et extrascolaires, sur des thématiques diversifiées (sportives, culturelles, artistiques, environnementales, préventives...) avec des animations déclarées en accueils de loisirs réparties tout au long de l'année.

Temps périscolaires : Tous les mardis (en fin d'après-midi), mercredis (à la demi-journée ou journée) et tous les vendredis (fin d'après-midi et soirée)

Temps extrascolaires : Tous les samedis (matin et/ou après-midi et/ou soirée) et vacances scolaires du lundi au samedi : matin et/ou après-midi et/ou soirée et/ou journée (hormis 15 jours au mois d'août).

- Les démarches « Aller vers », non déclarables en ACCEM, permettent d'aller au contact des jeunes, adhérents ou non, sur les quartiers, de repérer les projets, de les mobiliser, de les relancer et d'informer les familles...

Sur toute la durée du contrat de projet en tenant compte de la saisonnalité, des actions et des manifestations pérennes du Centre Social Cause.

Indicateurs d'évaluation

Echéance

Fréquentation (Nombre, mixité, âge, nombre de jeunes touchés différents...)
 Bénéficiaires PASS CAF ou MSA
 Diversité des projets : Nombres de projets, par thème (sport, environnement, culture...)
 Participation réelle des jeunes
 Nombres et diversités des partenariats...

Evaluation annuelle
 et synthèse pluriannuelle

Points de vigilance

Veiller actuellement aux différents protocoles en vigueur pour assurer la sécurité du public et la conformité avec les normes en vigueur.
 Veiller à l'intégration de chaque enfant sur les activités
 Mettre en place un suivi régulier de la fréquentation afin d'évaluer des potentielles conséquences financières en cas de non atteinte des objectifs quantitatifs conventionnés

Partenaires d'actions sollicités

Partenaires institutionnels : Service Mairie, SDJES, CAF...
 Associations sportives, culturelles, environnementales, médico-sociales...
 Ecoles, collèges...

D – Le projet pédagogique spécifique au Centre Social Causse

La présente demande de labellisation en Accueil Collectif à Caractère Educatifs de Mineurs (A.C.C.E.M) concerne les actions menées en direction de la jeunesse par le Centre Social Causse.

Les quartiers d'intervention du Centre Social Causse ont pour caractéristique commune d'accueillir un public issu, majoritairement, des catégories socio-professionnelles « ouvriers et employés » dont les revenus restent modestes.

A cela s'ajoute, sur les quartiers de Viastels et Malhourtet, la présence de familles nombreuses, de familles immigrées ou de familles cumulant plusieurs handicaps sociaux (chômage, endettement, petite délinquance, difficultés scolaires...).

Avant la création du centre social, la plupart des enfants ne participaient jamais à des activités hors de la famille. Le Centre Social Causse est devenu un lieu privilégié de contacts et d'échanges pour les habitants, un point de rencontres bien définis sur les zones d'intervention de la structure. Cette présence en proximité a permis de faciliter l'intégration des enfants et des parents d'origines étrangères et de favoriser le brassage des populations

Au préalable, il est nécessaire de préciser les objectifs pédagogiques, la composition et l'organisation de l'équipe pédagogique.

1) Les objectifs pédagogiques de l'A.C.C.E.M.

Poursuivre et développer nos actions favorisant le VIVRE ENSEMBLE

- Favoriser la mixité sociale et l'accueil de nouveaux adhérents pour élargir et redynamiser les groupes de jeunes participant à l'accueil de loisirs.
- Échanger régulièrement avec des EHPAD et foyers pour personnes âgées de Millau afin de développer le lien intergénérationnel avec nos aînés.
- Favoriser les échanges avec différents publics sur Millau (adultes, parents...) et ses alentours autour de thématiques diverses et variées.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap par la mise en place d'actions innovantes et la participation à des manifestations dédiées sur le territoire.
- Pérenniser la manifestation "Parc en Fête" et développer de nouvelles manifestations en parallèle sur le thème du "Vivre Ensemble".

Encourager les jeunes à une pratique sportive régulière

- Favoriser une approche sportive à travers l'initiation et la découverte et en aucun cas au travers d'un esprit de compétition
- Développer l'esprit ludique, le respect des autres
- Rendre le sport accessible à tous car il est porteur de valeurs universelles de tolérance et d'intégration
- Adapter les programmes pour favoriser les pratiques sportives
- Faire connaître les différents sports proposés sur le territoire millavois.

Encourager les jeunes à une alimentation équilibrée

- Éduquer les enfants à manger des fruits et légumes de saison
- Expliquer aux enfants que cuisiner de saison est meilleur pour la santé
- Prouver aux enfants que l'on peut cuisiner de manière variée les fruits et légumes de saison
- Démontrer aux jeunes que les produits de saison sont souvent meilleurs marchés (car non cultivés en serre ou importés

notamment)

- Soutenir la production locale et les circuits courts de manière générale (grâce au partenariat avec des producteurs locaux)

Être attentif à la santé et au bien-être des jeunes

- Développer les actions autour de la prévention santé
- Veiller au rythme des jeunes dans l'organisation des journées à l'accueil de loisirs
- Favoriser des temps autour du bien être
- Générer des espaces de discussions pour favoriser les échanges et soutenir les jeunes dans leurs préoccupations du quotidien

Impliquer l'action Jeune dans la démarche écoresponsable et écocitoyenne des Centres Sociaux de Millau

- Eduquer les différents publics qui fréquentent l'accueil de loisirs aux pratiques écocitoyennes par la mise en place d'une démarche et d'actions décidées collectivement lors d'échanges et de débats
 - Sensibiliser par ricochet tous les publics (jeunes, familles, seniors) aux enjeux de la transition écologique
 - Accompagner les jeunes vers une évolution des pratiques et des comportements
 - Mettre en cohérence les actes avec la parole
 - Sensibiliser au tri sélectif les jeunes et leurs parents
 - Apprendre aux jeunes à utiliser les outils mis à leur disposition (affiches, poubelles, composteurs...)
 - Identifier les différents lieux de la ville et acteurs du développement durable (centre de tri ...)
 - Réaliser des actions sur l'environnement (ramassage de déchets, création de jardins, économies d'énergies...)
- Rendre les enfants responsables et autonomes lors de leurs déplacements dans le quartier en favorisant la mobilité douce (pied, trottinette, vélo...)

Développer l'action à dimension culturelle et artistique

- Favoriser la découverte de lieux et de rassemblements culturels et artistiques (théâtre, cinéma, concert, musée, bibliothèque...)
- Favoriser la rencontre avec des professionnels (artistes, acteurs...)
- Développer les partenariats avec les centres culturels de la ville
- Initier les jeunes à des pratiques culturelles (graff, musique...)
- Proposer régulièrement des spectacles et concerts adaptés aux tranches d'âge
- Promouvoir l'apprentissage de nouvelles techniques artistiques
- Développer les pratiques culturelles en générant des espaces d'échanges interculturels entre habitants

Renforcer le lien avec les parents de l'accueil de loisirs

- Identifier les besoins et les disponibilités des parents (adaptation des horaires, mode de garde, type d'activités ou projets à développer pour leurs enfants...)
- Proposer des temps conviviaux afin de favoriser le lien parents/jeunes de l'accueil de loisirs tout au long de l'année
- Favoriser les temps de rencontre entre les parents et l'équipe d'animation
- Échanger individuellement autour des difficultés potentielles des parents (financier, transport...) et proposer des solutions (ex : étalement des paiements, orientation vers des services sociaux...)

2) L'équipe d'animation

L'A.C.C.E.M. fonctionnera avec une seule et même équipe d'animation composée de 9 personnes qui interviendront sur toutes les tranches d'âges.

- Composition :

Le public visé et la méthode utilisée (contact direct de proximité, accompagnement des groupes dans la création de projet) nécessitent d'avoir un encadrement approprié en termes de compétences, de qualifications et de nombres.

<i>Animateurs</i>	<i>Qualifications</i>	<i>Expérience en animation</i>
EL MEROUANI Bachir (Directeur de l'ACCEM du CS Cause)	DEJEPS , mention « animation sociale », BEATEP option « responsable pédagogique de secteur » + SST	26 ans d'expérience en animation
CURAN Fanny	B.P.J.E.P.S. Animation sociale+ SST + UCC Direction + SB	13 ans d'expérience
OUALI Rachid	B.P.J.E.P.S Activités Physiques pour Tous + SST + UCC Direction + SB	12 ans d'expérience en animation
BROUZES Gini	BAFA + SST + SB	8 ans d'expérience
MAHAUD Julie	BAFA + SST	7 ans d'expérience
RIQUELME Aurore	Conseillère E.S.F + SST	5 ans d'expérience en animation
DEMONET Christelle	BAFA Stage approfondissement vidéo + SST	20 ans d'expérience en animation
VERDIER Céline	Conseillère E.S.F + SST	11 ans d'expérience en animation

La directrice des Centres Sociaux de Millau, MARRE Karine (*Conseillère ESF + DESJEPS + SST + DEESS*) assurera la direction adjointe de l'ACCEM du Centre Social Cause.

Cette équipe permanente sera complétée, en cas de nécessité, pendant les vacances scolaires, par l'embauche d'animateurs occasionnels pour renforcer l'équipe de proximité ou compléter l'encadrement des séjours notamment.

Grâce au fonctionnement interne du centre social, l'équipe d'animation connaît l'ensemble des habitants, jeunes et moins jeunes, fréquentant la structure. De fait, les animateurs ne sont pas attachés à un quartier en particulier et les habitants connaissent l'ensemble de l'équipe. La **répartition de l'équipe d'animation s'organise donc en fonction des compétences de chacun** (bricolage, cuisine, sport, informatique...) **et du projet accompagné, en respectant bien entendu les conditions d'encadrement fixés par la réglementation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.**

Une **réunion hebdomadaire** animée par la directrice des Centres Sociaux de Millau ou les coordinateurs a lieu **tous les mardis matin** et regroupe toute l'équipe d'animation. Elle permet de fixer l'organisation, d'échanger sur les différentes problématiques, de travailler sur les orientations et le fonctionnement de la structure de manière globale.

En complément de ces temps de rencontres et d'échanges, l'ensemble des animateurs dispose dans leurs emplois du temps respectifs de **temps de préparation** qu'ils gèrent eux même en fonction de la nature des animations à préparer et des autres responsabilités qu'ils ont au sein de la structure.

- Suivi sanitaire sur les quartiers.

L'intervention du Centre Social Cause, de manière ponctuelle, sur dans d'autres locaux implique la mise en place d'un suivi rigoureux au niveau sanitaire.

Matériellement, chaque local dispose :

- d'une trousse à pharmacie complète,
- d'une feuille mentionnant les différents numéros d'urgence,
- d'un registre de soin,
- des fiches sanitaires correspondantes aux jeunes participants aux actions.

L'ensemble de ces dossiers est vérifié régulièrement.

A chaque intervention sur les quartiers, la responsabilité du suivi sanitaire est confiée à l'animateur. Cependant, le directeur demeure garant du suivi sanitaire global.

Pour les sorties à l'extérieur du quartier, les fiches sanitaires des différents enfants en déplacement, le registre de suivi, les numéros d'urgence, une trousse à pharmacie seront confiés à l'animateur responsable de l'animation.

Lors des réunions d'équipe, le directeur (ou son adjoint) s'informeront des potentiels soins prodigués dans les autres locaux.

A noter : Le directeur de l'ACCEM (ou son adjoint) reste joignable sur les structures lors des animations (tous les locaux sont équipés de téléphone et un téléphone portable est mis à disposition par la structure pour les sorties et séjours courts).

3) Les temps d'animations

Afin de permettre une meilleure visibilité de tous les temps d'animation proposés dans le cadre des A.C.C.E.M., nous énumérons ci-dessous, dans un premier temps, chaque temps d'intervention déclaré en **accueil de loisirs** (horaires, quartier et public) avant de vous proposer une fiche action pour chacun des temps.

<i>Fiche Action</i>	<i>Jour</i>	<i>Horaire</i>	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Nombre maximum de jeunes</i>	<i>Encadrement Minimum</i>	<i>Type d'accueil</i>
N° 1	Mardi*	16h30 à 19h30	6/17 ans	24	2 BAFA au minimum	Accueil de loisirs
N° 2	Mercredi*	8h30/13h30	6/11 ans	24	2 BAFA au minimum	Accueil de loisirs
N°2	Mercredi*	13h30/17h30	6/17 ans	36	3 animateurs au minimum dont au moins 3 BAFA.	Accueil de loisirs
N°3	Vendredi	17h-20h	6/11 ans	24	2 BAFA au minimum	Accueil de loisirs
N°4	Vendredi	17h15-21h15	12/17 ans	12	2 BAFA au minimum	Accueil de loisirs
N°5	Samedi*	9h30-12h30	6/17 ans	36	3 animateurs au minimum dont au moins 2 BAFA.	Accueil de loisirs
N°6	Samedi*	13h30/16h30	6/17 ans	36	3 animateurs au minimum dont au moins 2 BAFA.	Accueil de loisirs
N°7	Vacances Scolaires	Les animations sont ouvertes à tous les quartiers avec des navettes proposés par le centre social pour chercher les enfants. Les animations ont lieu soit en matinée, soit en après-midi, soit en soirée, soit en journée.		50 jeunes par jour ou nombre de jeunes limité en fonction des animations	5 animateurs au minimum dont au moins 4 BAFA	Accueil de loisirs
N°8	Séjours	Durée des séjours variables selon le projet des jeunes		De 12 à 24 jeunes de 6 à 11 ans ou 12 à 17 ans (selon projet)	2 à 3 BAFA ou 2 BAFA et un stagiaire	Séjours courts ou séjours de vacances

*Ponctuellement, animation à la journée le samedi

FICHE ACTION N°1

Accueil de loisirs pour les 6 –11 ans et les 12-17 ans le mardi soir

⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et/ou Salle multifonction de l'école Jean Henri Fabre, Rue Paul Ramadier, 12100 Millau.

⇒ Horaire : Tous les mardis de 16h30 à 19h30

⇒ Public ciblé : 6-17 ans (répartis par tranche d'âge)

⇒ Fréquentation moyenne : 12 à 24 jeunes

⇒ Encadrement : 2 à 3 animateurs selon la nécessité

⇒ Contenu :

Les animations de 16h30 à 19h30 pour les 6-11 ans

Basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre (préparation et organisation globale).

Elles prennent la forme de microprojets se déroulant sur plusieurs séances (2 à 3 mardis consécutifs) et sont organisées autour de thématiques culturelles et environnementales.

Organisation de l'équipe d'animation :

16h30 à 17h : accueil des parents et des jeunes

17h à 19h : animation

19h à 19h30 : accueil des parents et rangement du matériel...

Les animations de 16h30 à 19h30 pour les adolescents

Ces temps d'animation permettent aux jeunes de venir discuter, échanger, travailler sur leurs prochains projets d'activités... ou tout simplement passer du temps pour discuter entre eux et avec l'animateur autour d'une activité définie avec l'animateur la semaine précédente...

Organisation de l'équipe d'animation :

16h30 : accueil des jeunes

17h à 19h : animation

19h à 19h30 : départ des jeunes

⇒ Modalité d'inscription

Les familles doivent être adhérentes à l'association des Centres Sociaux de Millau (*15 € par an et par famille*) et doivent acquitter une carte d'accès à l'accueil de loisirs (*5 € ou 6€ en fonction du QF par an et par enfant*). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (*sorties extérieures, ateliers spécifiques...*), une participation supplémentaire est demandée aux familles de 8€50 à 10€ par jour (*tarif dégressif en fonction du QF de la famille*) avant déduction des différentes aides.

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée lors du bilan du mardi soir ainsi que pendant la réunion commune organisée tous les mardis matin

FICHE ACTION N°2

Accueil de loisirs pour les 6–11 ans le mercredi matin

⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et/ou Salle multifonction de l'école Jean Henri Fabre, Rue Paul Ramadier, 12100 Millau

⇒ Horaire : Tous les mercredis de 8h30 à 13h30

⇒ Public ciblé : 6-11 ans tous quartiers confondus

⇒ Fréquentation moyenne : de 12 à 24 jeunes sur la matinée

⇒ Encadrement : 2 animateurs

⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

- *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la matinée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*
- *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques...).*
- *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, babyfoot, jeux extérieurs : foot, basket, crosses québécoises...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5 ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

Organisation de l'équipe d'animation :

8h30 à 9h : accueil des parents et des jeunes, installation du matériel pédagogique et transports entre quartiers

9h30 à 12h : animation

12h à 13h : Temps de repas

13h à 13h30 : accueil des parents et des jeunes (pour l'après-midi) et installation du matériel.

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée avec le reste de l'équipe d'animation lors de la réunion commune.

FICHE ACTION N° 3

Accueil de loisirs pour les 6-11 ans et les 12-17 ans le mercredi après-midi

⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et/ou Salle multifonction de l'école Jean Henri Fabre, Rue Paul Ramadier, 12100 Millau.

⇒ Infrastructures à proximité : aire de jeux, terrain de foot, terrain de pétanque...

⇒ Horaire : Tous les mercredis de 13h30 à 17h30

⇒ Public ciblé : 6-11 ans et 12-17 ans (répartis par tranche d'âge)

⇒ Fréquentation moyenne : 20 à 40 jeunes

⇒ Encadrement : 4 animateurs

⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la matinée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques...).*

• *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, jeux de rôle, jeux extérieurs : foot, basket, crosses québécoises...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5 ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

⇒ Organisation de l'équipe d'animation pour le public 6-11 ans :

13h à 13h30 : accueil des parents et des jeunes inscrits pour l'après-midi

13h30 à 17h : animation

17h à 17h30 : accueil des parents et rangement du matériel...

⇒ Organisation de l'équipe d'animation pour le public adolescents :

13h30 à 14h : accueil des jeunes

14h à 17h : animation

17h à 17h30 : départ des jeunes et rangement du matériel...

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée avec le reste de l'équipe d'animation lors de la réunion commune.

FICHE ACTION N° 4

Accueil de loisirs pour les 6–11 ans et les 12-17 ans le vendredi

- ⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et au local du centre social à Viastels, Rue Cyprien Trouche, 12 100 Millau
- ⇒ Infrastructures à proximité : aire de jeux, terrain de foot, terrain de pétanque...
- ⇒ Horaire : Tous les vendredis de 17h à 20h pour les 6-11 ans et de 17h15 à 21h15 pour les 12-17 ans
- ⇒ Public ciblé : 6-17 ans (répartis par tranche d'âge)
- ⇒ Fréquentation moyenne : 12 à 36 jeunes
- ⇒ Encadrement : 3 à 4 animateurs selon la nécessité
- ⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

- *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la soirée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*
- *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques...).*
- *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, Babyfoot, jeux extérieurs : tennis, basket, crosses québécoises...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an et par famille) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5€ ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

⇒ Organisation de l'équipe d'animation pour le public 6-11 ans :

- 17h à 17h30 : accueil des parents et des jeunes
- 17h30 à 19h30 : animation
- 19h30 à 20h : accueil des parents et rangement du matériel...

⇒ Organisation de l'équipe d'animation pour le public adolescents :

- 16h45 à 17h15 : accueil des jeunes
- 17h15 à 21h15 : animation
- 21h15 à 21h45 : départ des jeunes et rangement du matériel...

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée avec le reste de l'équipe d'animation lors de la réunion commune organisée.

FICHE ACTION N° 5
Accueil de loisirs pour les 6 /17 ans le samedi matin

⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et/ou Salle multifonction de l'école Jean Henri Fabre, Rue Paul Ramadier, 12100 Millau.

⇒ Infrastructures à proximité : aire de jeux, terrain de foot, terrain de pétanque...

⇒ Horaire : Tous les samedis de 9h30 à 12h30

⇒ Public ciblé : 6-17 ans

⇒ Fréquentation moyenne : 14 à 28 jeunes (répartis par tranche d'âge)

⇒ Encadrement : 4 animateurs

⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la matinée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques...).*

• *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, Babyfoot, jeux extérieurs : volley, basket, tennis...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5€ ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

⇒ Organisation de l'équipe d'animation :

- 9h30 à 10h : accueil des parents et des jeunes, installation du matériel pédagogique et transport entre quartiers
- 10h à 12h : animation
- 12h à 13h : Temps du repas
- 13h à 13h30 : accueil des parents et des jeunes (pour l'après-midi) et installation du matériel.

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée avec le reste de l'équipe d'animation lors de la réunion commune.

FICHE ACTION N° 6
Accueil de loisirs pour les 6/17 ans le samedi après-midi

⇒ Lieu : Local au bas de l'immeuble HLM Les Amandiers, Rue Paul Claudel, 12100 Millau et/ou Salle multifonction de l'école Jean Henri Fabre, Rue Paul Ramadier, 12100 Millau.

⇒ Infrastructures à proximité : aire de jeux, terrain de foot, terrain de pétanque...

⇒ Horaire : Tous les samedis de 13h30/17h

⇒ Public ciblé : 6-11 ans et 12-17 ans tous quartiers confondus

⇒ Fréquentation moyenne : 16 à 36 jeunes

⇒ Encadrement : 3 animateurs au minimum

⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la matinée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques...).*

• *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, jeux en bois, jeux extérieurs : foot, basket, Hand Ball...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5€ ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

⇒ Organisation de l'équipe d'animation :

- 13h à 13h30 : accueil des parents et des jeunes inscrits pour l'après-midi
- 13h30 à 16h : animation
- 16h à 16h30 : accueil des parents, rangement du matériel, bilan des présences...

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'animation sera réalisée avec le reste de l'équipe d'animation lors de la réunion commune.

FICHE ACTION N° 7

Animations lors des vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, les animations menées auprès des jeunes de 6 à 17 ans à la demi-journée, en soirée ou à la journée, se déroulent dans les mêmes conditions d'accueil, d'organisation et d'encadrement que celles définies précédemment.

Un programme d'activités est réalisé par les jeunes avec l'équipe d'animation et communiqué dans les quartiers 10 à 15 jours avant les vacances. Un temps d'inscription est prévu pour l'accueil des parents.

⇒ Lieu : soit en proximité, soit à l'extérieur

⇒ Public ciblé : 6-11 ans et 12-17 ans tous quartiers confondus

⇒ Horaires et organisation de l'équipe d'organisation : variable (d'un seul temps d'animations et quatre différents par jour selon les projets et l'organisation de l'équipe)

- Animation en matinée

- 9h à 9h30 : accueil des parents et des jeunes, installation du matériel pédagogique
- 9h30 à 11h30 : animation
- 11h30 à 12h : accueil des parents, rangement du matériel, bilan des présences...

- Animation en après midi

- 13h30 à 14h : accueil des parents et des jeunes, installation du matériel pédagogique
- 14h à 17h : animation avec l'organisation d'un goûter à 16h
- 17h à 17h30 : accueil des parents, rangement du matériel, bilan des présences...

- Animation en soirée

- 18h30 à 19h : accueil des jeunes, installation du matériel pédagogique
- 19h à 22h00 : animation avec l'organisation d'un repas
- 22h00 à 22h30 : départ des jeunes, rangement du matériel, bilan des présences...

- Animation en journée (*sortie*)

- 9h à 9h30 : récupération des véhicules, accueil des parents et des jeunes, préparation du matériel pédagogique
- 9h30 à 17h30 : déplacements, animations, repas, goûter...
- 17h30 à 18h30 : bilan des présences, rangement et ... réunion d'équipe

⇒ Fréquentation moyenne : 12 à 50 jeunes par journée (*selon le projet et l'encadrement disponible*)

⇒ Encadrement minimum sur la période de vacances : 5 animateurs

⇒ Contenu : **basé sur la participation active des jeunes dans le choix des animations et leurs mises en œuvre** (préparation et organisation globale).

3 exemples d'actions pouvant être réalisées dans le cadre de l'animation :

• *Les jeunes ont prévu et préparé une action qu'ils réalisent sur la matinée sur leur quartier (atelier cuisine, atelier bricolage, activités sportives...).*

- *Les jeunes ont prévu et préparé une action en dehors du quartier : la priorité est donnée aux actions de découverte d'associations, de clubs ou de structures locales (musées, visite de monuments historiques, initiation à la gymnastique, visite d'un parc animalier...)*
- *Les jeunes n'ont pas prévu et préparé d'actions pour une matinée : ils peuvent venir librement au local pour lire (revues à disposition), jouer (jeux de sociétés, babyfoot, jeux extérieurs : foot, basket, crosses québécoises...) ou tout simplement discuter avec leurs amis et les animateurs et préparer ainsi les projets d'animations pour les prochains mercredis ou les vacances scolaires.*

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (15€ par an) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5€ ou 6€ (selon QF CAF). Les parents remplissent à l'inscription une fiche sanitaire complète et une autorisation parentale annuelle. Dans le cadre d'animations nécessitant un surcoût financier à l'association (sorties extérieures, ateliers spécifiques...), une participation supplémentaire est demandée aux familles (10€ maximum la journée, tarif selon dégressivité).

⇒ Modalités d'évaluation

L'évaluation des animations est réalisée avec l'ensemble de l'équipe d'animation présente lors de la réunion commune.

FICHE ACTION N° 8

Séjours (courts ou de vacances)

- ⇒ Lieu : défini avec les jeunes selon le projet
- ⇒ Quartier : Tous les quartiers de Millau Ouest sont concernés, certains séjours peuvent même être réalisés entre plusieurs quartiers
- ⇒ Durée : 2 à 5 jours
- ⇒ Public ciblé : jeunes de 6 à 11 ans ou 12 à 17 ans tous quartiers confondus
- ⇒ Nombre de participants : 24 jeunes maximums
- ⇒ Encadrement : 2 animateurs au moins par tranche d'âge.
- ⇒ Hébergement : Sous tente en période estivale, hébergement en dur le reste de l'année.
- ⇒ Transport : Minibus (9 places)
- ⇒ Participation des jeunes dans l'organisation des minis camps :

Tous les séjours organisés par le centre social sont préparés avec les jeunes lors des temps d'animations qui leur sont consacrés tout au long de l'année.

Les jeunes effectuent, en règle générale, les démarches suivantes :

- réflexion, rédaction et mise en place du projet
- recherche par Internet, courrier ou téléphone de lieux de séjour, d'activités et de visites à réaliser sur place
- calcul du budget prévisionnel du séjour
- réalisation du programme d'activités et des menus
- réalisation d'un règlement à respecter pendant le séjour
- recherche d'autofinancement (*exemple : organisation d'un vide grenier*)

Chaque projet nécessite en moyenne 2 mois à 3 mois de préparation.

⇒ Modalité d'inscription : Les jeunes doivent être adhérents à l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses (*15€ par an*) et s'acquitter de la carte individuelle pour l'ACCEM de 5€ ou 6€ (*selon QF CAF*). Ils doivent, de plus, s'être investis dans la préparation du projet.

⇒ Organisation de l'équipe d'animation

Les animateurs concernés par les mini camps bénéficient de temps de préparation hebdomadaires qui, leur permettent d'organiser au mieux les séjours (modalités administratives, financement, rencontre avec les parents, inscriptions...).

⇒ Modalités d'évaluation

A la fin de chaque séjour, une évaluation sera réalisée en présence du directeur autour de la **participation active** des jeunes au projet avant et pendant le séjour et de **l'intérêt de ce séjour pour les jeunes et les animateurs dans la dynamique globale du centre social**. Une synthèse de cette évaluation sera faite à l'ensemble de l'équipe lors de la réunion hebdomadaire du mardi matin de 9 h à 12h.

4) Les moyens disponibles

⇒ **Les locaux**

Sur le quartier de Malhourtet : Local de 125 m² en rez de chaussée de l'immeuble H.L.M. Les Amandiers, rue Paul Claudel, 12 100 Millau – Tél. : 05.65.60.89.89 ou salle multifonctions de l'école Jean Henri Fabre (local de 220 m² avec cour extérieure), rue Paul Ramadier, 12100 Millau.

Sur le quartier de Viastels : Local de 120 m² en rez de chaussée d'immeuble HLM, Rue Cyprien Trouche, 12 100 Millau – Tél. : 05.65.61.09.90

Les locaux sont exclusivement utilisés par le Centre Social Causse lors des temps d'ouverture de l'ACCEM ; aucun partenaire n'intervient en même temps sauf en cas de co-animation (animation conjointe Centre Social et partenaire).

⇒ **Le matériel pédagogique**

Le Centre Social Causse dispose sur ses locaux de tout le matériel nécessaire au fonctionnement de l'A.C.C.E.M. : jeux de société, ballons, caisse à outil, babyfoot, peinture, jeux collectifs extérieurs, feutres...

Ce matériel est complété ou renouvelé régulièrement tout au long de l'année.

⇒ **Le matériel informatique**

De plus, le Centre Social Causse dispose de six autres ordinateurs mobiles, une tablette, un photocopieur imprimante couleur, de nombreux jeux vidéo et un appareil à photo numérique.

⇒ **Les moyens de communication**

Afin d'informer l'ensemble des habitants, le Centre Social Causse affiche dans les quartiers les programmes des animations dans chaque hall d'immeuble et dans les différents locaux et les diffuse via des emails envoyés aux familles dont nous connaissons l'adresse électronique. Le site de l'association et la page Facebook permet aussi aux usagers de s'informer de la programmation des actions de l'accueil de loisirs. De plus, grâce à la proximité, les jeunes et leurs parents peuvent venir s'informer directement dans les différents locaux auprès de l'équipe d'animation.

Les animateurs jeunesse disposent aussi d'un téléphone portable professionnel pour communiquer avec les usagers.

⇒ **Le transport**

Afin de faciliter l'organisation des sorties extérieures, des séjours à l'extérieur, le transport du matériel et du public, l'association des Centres Sociaux de Millau possède 6 véhicules : un utilitaire (5 places) et cinq minibus (9 places).

5) Les outils d'évaluation

Après chaque temps d'animations, une évaluation est réalisée dans un premier temps entre les animateurs ayant encadrés l'activité. Par la suite, ce bilan est retransmis à l'ensemble de l'équipe d'animation soit lors de la réunion du mercredi soir soit lors de la réunion du mardi matin.

⇒ **L'évaluation des présences**

Des outils d'évaluations spécifiques à chaque tranche d'âge et à chaque type d'intervention ont été élaborés distinctement afin d'évaluer au plus juste la fréquentation des animations et de faciliter les enregistrements sur le logiciel Noé. L'ensemble des données hebdomadaires sera par la suite synthétisé trimestriellement puis annuellement.

⇒ **L'évaluation des actions**

En adéquation avec le contenu de la fiche Projet Action Jeune, un tableau d'évaluation synthétique sera élaboré dans le but de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et ainsi analyser les décalages potentiels. Une synthèse annuelle sera réalisée.